

ALGERIE TELECOM GROUPE  
Direction Opérationnelle TEBESSA

Sous-direction Technique  
Réf : AT/DO12/Sous-D.TEC/ 147 /2022

Date : 20/09/2022

A Monsieur : ABDI REDHA  
Gérant de l'entreprise ABDI REDHA  
Quartier Route d'EL kouif Ilot 24A /348 Tébessa.

**Objet**: Deuxième mise en demeure.

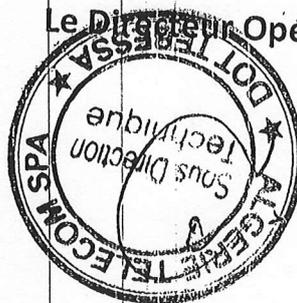
Vous êtes attributaire des « Travaux câble ODN Hai EL Chaab Bir EL Ater » objet de l'ODS N° 113/2022 du : 17/04/2022 et vous êtes invités pour procéder l'ouverture de chantier concerné ; malheureusement aucune suite utile de votre part à ce jour, malgré la mise en demeure en date du 22-08-200.

A cet effet ; j'ai le regret de vous mettre en demeure pour la deuxième fois afin de procéder l'ouverture des travaux cités auparavant dans un délai de Hui (08) jours.

En cas d'inexécution de vos travaux je me verrais dans l'obligation de résilier votre contrat N° 13/2021 « Travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique ODN » selon l'article N°34 de la convention « Travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique ».

Faute de quoi je me verrais dans l'obligation d'appliquer le règlement en vigueur.

Le Directeur Opérationnel des Télécoms Tébessa.



Le Directeur Opérationnel des Télécommunications  
de Tébessa  
Loukmane ALLAB

